تعاضدية العمل الإجتماعي
ⵜⴰⵎⵓⵙⵙⵏⴰ ⵏ ⵜⵡⵓⵔⵉ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵏⵜ

Avis d'Information

Au sujet du paiement de la cotisation MAS
Au titre de l'exercice 2025

Il est porté à la connaissance de nos adhérents inactifs (Retraités, Invalides, Veuf (ves), Départs Volontaires) que le paiement de la cotisation MAS au titre de l'année 2025 sera exigible durant la période allant du **02 janvier au 31 Mars 2025,** délai de rigueur.

Mutuelle d'Action sociale * Caisse Autonome d'Invalidité et de Décès *

141, Bd ibnou tachfine Casablanca - BP 2423 Casa Gare - Maroc - Email : lamas@lamas.ma - www.lamas.ma
Tél.: +212 5 22 45 02 17 - Fax : +212 5 22 44 07 41/07 - CNSS : 1493113 - IF : 15203198 - ICE: 001983698000062